

Délibération N° 18/2024
Séance du 27 novembre 2024

Délibération ouvrant un crédit d'investissement de CHF 76'000, -- au Maire pour le remplacement du système de contrôle d'accès aux bâtiments communaux

Vu les problématiques rencontrées ces dernières années avec notre système de contrôle d'accès aux bâtiments communaux,

vu les offres reçues de différents prestataires

vu l'estimation des coûts inscrit au plan financier d'investissement,

vu les discussions de la commission Aménagement-Bâtiments-Mobilité du 12 novembre 2024, conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,


le Conseil municipal

DECIDE

par 14 voix pour et 1 abstention,

1. De réaliser le remplacement du système de contrôle d'accès aux bâtiments communaux ;
2. D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 76'000, -- destiné à ces travaux ;
3. de comptabiliser la dépense prévue à l'article 2 dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;
4. D'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2025 ;
5. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 76'000.- afin de permettre l'exécution de ce financement.


Thomas HUNZIKER
Président


Patrick ARTER
Secrétaire

Puplinge, le 27 novembre 2024